



Commune
D'ALLIGNY-EN-MORVAN

58230 ALLIGNY-EN-MORVAN

Tél : 03.86.76.13.50

alligny.morvan@wanadoo.fr

www.alligny-en-morvan.fr

COMPTE RENDU

DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 28 SEPTEMBRE 2020

Président : GROSCHÉ Marie-Christine

Secrétaire de séance : BRANLARD Danièle

Présents : GROSCHÉ MC (Maire) - MACHIN J-M (1^{er} Adjoint) – MÔME C (2^{ème} Adjoint) - DUCREUX N (3^{ème} Adjoint) — BOURGEAC J - BRANLARD D— CHAMBERLAND P - GÉRARD D - GERVAIS G – GROSCHÉ JL - GUENOT G - PRIMARD E

Absents : BARD M-P - CHARLOT F - PIN C

Procurations de Marie-Paule BARD à Jean-Marc MACHIN et de Christine PIN à Marie-Christine GROSCHÉ

Le Conseil Municipal après en avoir débattu :

- A décidé du choix des entreprises pour la construction de la maison des générations après présentation par Madame le Maire du rapport d'analyse des offres réalisé par le cabinet d'architecte. Sont retenues (montants HT) :
 - Lot 1 (Gros Œuvre-VRD-Démolition) : entreprise Deblangey pour un montant de base de 342 736,21 € auquel il faut retirer le désamiantage déjà réalisé par les élus (17 517,64€) soit un montant total de 325 218,57€,
 - Lot 2 (charpente) : entreprise FICHOT pour 24 240,82€,
 - Lot 3 (couverture) : entreprise FICHOT pour 63 434,55€,
 - Lot 4 (menuiseries extérieures et serrurerie) : déclaré infructueux car aucune réponse. Il a été décidé de le scinder en deux, un lot menuiseries extérieures et un lot serrurerie, en espérant avoir plus de propositions.
 - Lot 5 (menuiseries intérieures) : entreprise SCOPEAU pour 20 500€,
 - Lot 6 (plâtrerie – peinture - faux plafonds) : entreprise CONTOUX pour 129 526,58€,
 - Lot 7 (carrelage-faïence) : entreprise ET pour 48 047,50€,
 - Lot 8 (électricité) : entreprise TOITOT pour 41 000€,
 - Lot 9 (chauffage-VMC-plomberie-sanitaires) : entreprise MASSY pour 135 500€.
- Considérant que le contrat de Monsieur Jean-Luc BARD, adjoint technique, se termine le 30 septembre 2020, a décidé de renouveler son contrat pour un an,
- Le 1^{er} Adjoint au Maire, Monsieur Jean-Marc MACHIN, ayant exposé la mauvaise situation sanitaire des épicias situés sur la parcelle de la Mine et l'offre d'achat de l'entreprise DORÉ, a décidé de demander une proposition à deux autres entreprises. Les offres seront communiquées par mail et les conseillers feront part de leur décision par retour car la décision est urgente.
- Après examen de deux devis (8 234€ HT pour l'entreprise RABUTEAU et 7 600€ HT pour l'entreprise MAUGEY) concernant le changement de deux baies vitrées à l'école, a décidé de choisir l'entreprise la moins disante à savoir l'entreprise MAUGEY.
- Suite à la décision de vendre le tracteur tondeuse hors service, le Conseil Municipal a décidé de l'attribuer, comme prévu, au plus offrant Monsieur Christian BEAUJEAN pour un montant de 360€.

- A approuvé le rapport assainissement 2019,
- A approuvé le rapport sur l'eau du SIAEP de Liernais 2019,
- Suite à une demande d'un habitant des Valottes pour l'installation d'une chicane routière et considérant les arguments développés par les services du Conseil Départemental de la Nièvre à qui nous avons demandé avis (pas assez de circulation pour qu'une chicane soit efficace, moins de 90 véhicules par jour, pas assez de largeur disponible, coût prohibitif) décide de ne pas donner suite à cette demande.
- Suite à un bornage de géomètre demandé par Monsieur CHARRIER afin de délimiter sa propriété, il s'avère que le puit qu'il estimait lui appartenir est pour moitié sur sa propriété et pour moitié sur le communal. Considérant cette expertise, décide de ne pas donner suite à la demande de Monsieur CHARRIER d'intégrer entièrement le puit à sa propriété.
- Après avoir pris connaissance de deux devis de Orange pour raccorder la future maison des générations, accepte ces devis qui prévoient le raccordement et les fourreaux pour l'arrivée de la fibre pour un montant de 4 483,90 € TTC.

Le 05 octobre 2020

Le Maire,



Marie-Christine GROSCHE